

Image not found or type unknown



Pose de volets extérieurs

Par **kawaii**, le **03/07/2015** à **23:09**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement à Paris, exposé sud/sud-ouest, et sous les toits; froid l'hiver, chaud (très!) chaud l'été. Il n'y a aucun volet et des fenêtres double vitrage plutôt anciennes (+ de 10 ans). L'appartement est au 5ème et dernier étage de l'immeuble. Je souhaite faire poser des volets (à mes frais) pour isoler l'appartement.

Qu'est-ce que je risque si je les fais poser sans rien demander à personne?

Je vous remercie de votre réponse; cordialement.

Par **domat**, le **03/07/2015** à **23:26**

bsr,

vous prenez le risque que le syndic ou votre bailleur vous demande de les enlever.
il vaudrait mieux avoir leurs autorisations au préalable.

CDT